

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, FIDL, MNL, UNL, UNEF, CFE-CGC, CFDT Cheminots et le réseau Solidaires lancent un appel national pour se mobiliser le 5 décembre contre le nouveau projet de réforme des retraites que le gouvernement cherche à imposer à toute la population française.

Selon le journal Le Parisien (19/11/2019), les syndicats de police Alliance et UNSA Police menacent leur ministère de tutelle de se joindre au mouvement de contestation.

Pour préserver notre
système actuel
et nous protéger,

SUPPer
se joint à cet appel

Un appel pour le 5 décembre ? En quoi suis-je concerné ?



Contrairement à ce que nous laissent croire les médias et nombre de personnalités politiques, c'est notre retraite à tous qui est visée !

L'argument des régimes spéciaux sert surtout de diversion pour nous diviser alors que 80% de la population active se retrouve dans 3 régimes généraux peu différents. Il faut le savoir, la plupart des régimes n'ont même aucun problème de financement !

Nous, **salariés de Thales**, sommes concernés car le régime complémentaire équilibré financièrement (AGIRC-ARRCO) fusionnerait avec le régime de la sécurité sociale et d'autres régimes déficitaires. L'effet direct, c'est un nouveau calcul qui reposerait sur la

carrière complète, au lieu des 25 meilleures années aujourd'hui. L'impact prévisible serait une perte pouvant aller jusqu'à 30 % de votre pension totale !

Autre impact, la gouvernance de ce système de retraite serait assurée à 100% par l'état (valeur du point, retraite minimum, etc.) en excluant les partenaires sociaux (MEDEF + syndicats) qui gèrent actuellement la retraite complémentaire. C'est une vraie rupture avec le fonctionnement actuel !

Consentez-vous à céder ce pouvoir à l'exécutif ? SUPPer dit NON à un tel système hiérarchique et totalitaire. Ce mode de gouvernance finirait à terme par remettre la gestion de nos retraites entre les mains de l'Union Européenne, sous couvert du développement de « l'Europe sociale ».

Un système de calcul plus simple, certes, mais pour qui et pour quel avenir ?



Un seul robinet,
c'est tellement
plus simple !

Ne nous trompons pas ! La simplicité du mode de calcul affiché servira d'abord à celui qui décidera de la valeur du point de retraite (président de la République, gouvernement, etc.).

En ajustant cette seule variable, il pourra conformer le financement des retraites au cadre budgétaire fixé au gouvernement par l'Union Européenne sans impacter le futur système privé des retraites pour les salaires supérieurs à 121000 € annuels (=3 PASS). Au-delà de cette somme, la contribution à la retraite universelle passera de 28% à 2,8% du salaire brut ! Ce principe d'égalité,

loin d'être équitable entre les cotisants, s'arrête là pour céder la place à « **plus tu es riche, moins tu cotises !!!** ».

En somme, il s'agit d'un nouveau système promu par des ultra-riches (121000 € et plus) qui souhaitent instaurer une égalité relative restreinte aux plus pauvres tout en exonérant les plus riches. C'est le premier des effets pervers d'une telle loi qui prive ce système de rentrées substantielles.

Voilà qui mérite a minima un référendum citoyen pour les personnes concernées. Un projet de société plus global n'a jamais été à l'ordre du jour.

Une réforme de plus pour les retraites ? Non, une véritable rupture !

Il faut bien prendre la mesure des enjeux derrière cette retraite par points :

1. elle a vocation à s'appliquer à tous en uniformisant les régimes de retraites actuels. Pire, elle met en place un système qui pourrait mener tout droit à une baisse des pensions de l'ordre de 10 à 30% et les salariés de Thales risquent fort d'en faire les frais comme le reste de la population !



Principe de la retraite par points

Tout au long de sa carrière, les cotisations retraite de chaque salarié sont converties en points. Le montant de la pension annuelle correspond alors au cumul des points multiplié par la valeur légale du point au moment de liquider sa retraite.

2. le système actuel est pratiquement à l'équilibre financier, avec un Fond de Réserve considérable constitué en 2001, capable de combler les déficits éventuels sur plusieurs décennies ! Alors quelle urgence y aurait-il à réformer un tel système à l'équilibre financier ? Les salariés ont déjà payé ces réformes !

Malgré tout cela, le gouvernement semble pourtant décidé à imposer un système très différent, qui étend son pouvoir jusqu'au contrôle des caisses complémentaires (AGIRC&ARRCO) actuellement gérées par des commissions paritaires état/organisations syndicales.

Retraite par points : un instrument pour diminuer les pensions

La Suède a déjà adopté ce système par points et cela a déjà conduit à une baisse des pensions de 16% !

Avec une retraite minimum à 1000 € pour une carrière complète (868.2 € pour une carrière incomplète) et un plafond arbitraire à 14% du PIB, le financement de ce nouveau minimum vieillesse absorberait à lui seul environ 75% du budget global des retraites !

Parmi les 14 millions de retraités actuels (et bientôt 20 millions ?), rares seraient ceux qui seraient au-dessus de ce minimum. Cherchez l'erreur !

La retraite par points instaure une profonde rupture avec les régimes actuels de retraites et prépare une uniformisation à la baisse pour tous !

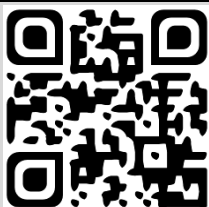
Tu sais précisément combien tu cotises pour la retraite tout au long de ta carrière, mais sans vraie garantie sur le montant de ta pension !

- Budget global annuel des retraites serait plafonné arbitrairement à 14% du PIB (≈320 Md€) alors que le nombre de retraités va croître nettement plus que le PIB ! Un gâteau qui grossit moins vite que le nombre de parts à servir.
- Calcul des pensions effectué sur l'ensemble de la carrière et non sur les 10 ou 25 meilleures années, ce qui conduit à une diminution des pensions pour tous
- Retraite plancher fixé à 1000 € (complémentaire incluse) insuffisante pour vivre dignement
- Nouveau report de l'âge d'accès à une retraite à taux plein (âge pivot à 64 ans)

Mobilisation nationale le 5 décembre pour les retraites !



Pour **SUPPer**, la profonde réforme des retraites que le gouvernement voudrait imposer est injuste et contre-productive car elle met en place un système bien pire que l'actuel pour la grande majorité des salariés. Elle détruit le système de répartition des richesses. **Il faut donc s'y opposer ! SUPPer n'est pas contre le changement. Mais** **Mà condition que ce soit une amélioration pour un mieux vivre à venir !**



www.supper.org



Vos contacts à Elancourt :

- Claude FALCO (LAS)
- Jean-Marie CORNU (DMS)